



COMMUNE DE ANNIVIERS

PLAN D'ALARME EAU (RUPTURE DE BARRAGE)

Le test des sirènes a lieu chaque
premier mercredi de février à 13h30



1 min

2 min



1 min

2 X
1 min

« Alarme générale »

L'alarme générale – un son oscillant continu produit par les sirènes – retentit lorsqu'un danger menace la population. La diffusion du signal dure une minute et est répétée après une interruption de deux minutes.

Que faire en cas d'alarme générale?

- ▶ Écouter la radio (RSR ou radios locales)
- ▶ Se conformer aux consignes des autorités
- ▶ Informer les voisins



20 sec
10 sec

20 sec
10 sec

20 sec
10 sec

20 sec
10 sec

12 X
20 sec

« Alarme eau »

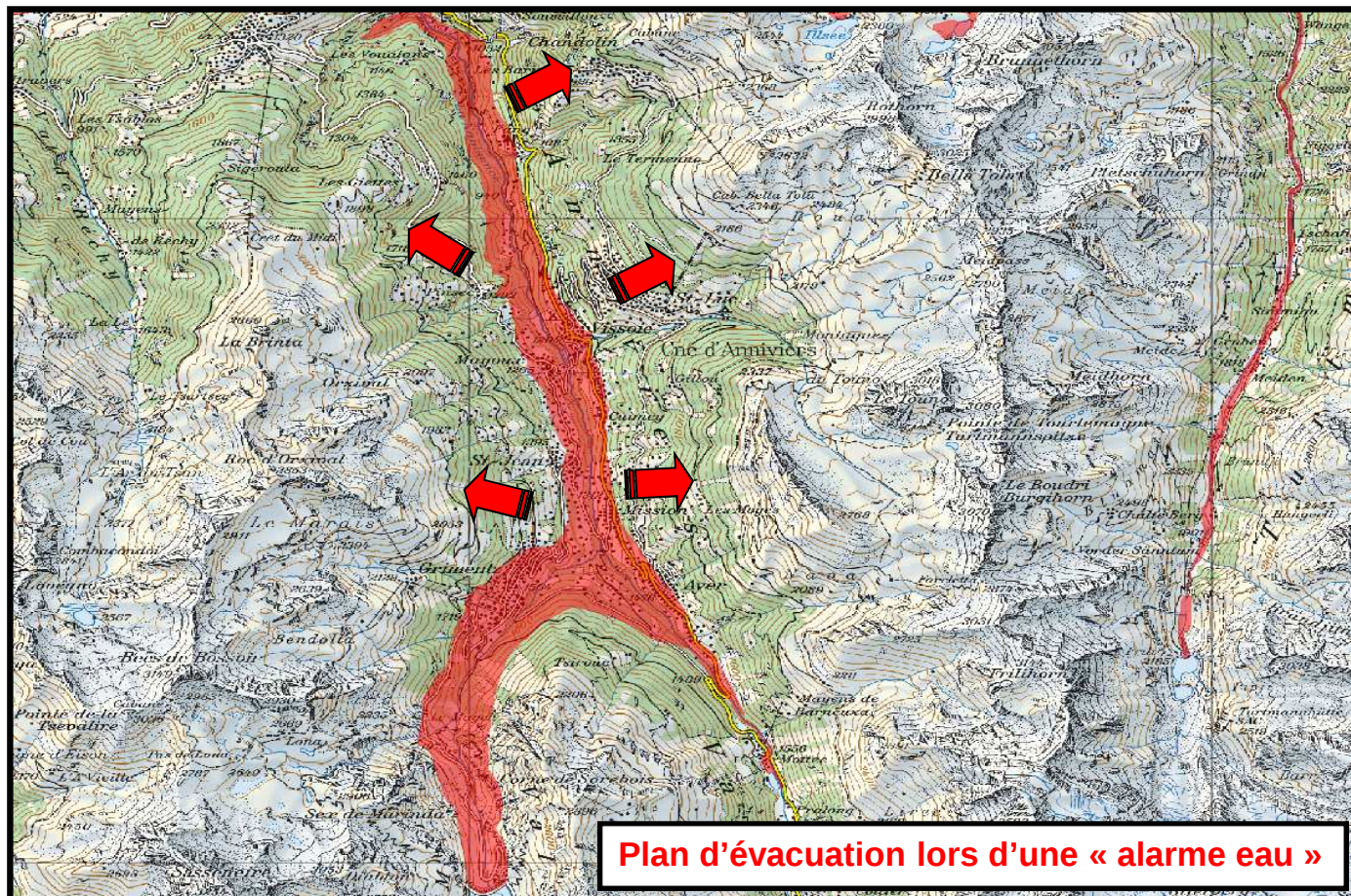
(retentit seulement après le signal « alarme générale »)

L'**alarme eau** n'est utilisée que dans les zones menacées situées en dessous des barrages d'accumulation. Le signal consiste en une suite de douze sons graves continus de vingt secondes chacun, séparés les uns des autres par des intervalles de dix secondes. Dans tous les cas, l'alarme eau n'est déclenchée que lorsque l'alarme générale a retenti.

Que faire en cas d'alarme eau?

- ▶ Quitter la zone dangereuse
- ▶ Se conformer aux instructions ou prescription locales

LA FIN D'ALARME SERA DIFFUSEE PAR LA RADIO



ZONE ROUGE :
DIRECTION : COTEAU

Plan d'évacuation lors d'une « alarme eau »